



N° de résolution
ou annotation

Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **mardi le 10 mai 2022 à 19:30**, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de .

Sont également présents les conseillers suivants;

Mario Prévost
Louise Théorêt
Jacques Mailloux
Mario Archambault

M. Eric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions du public
- 4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022
- 5 Finances et administration
 - 5.1 Autorisation de procéder à un appel d'offre en assurance collective
 - 5.2 Dépôt des certifications des élus ayant participé à la formation en éthique et en déontologie conformément à la Loi
 - 5.3 Dépôt des états financiers pour l'année 2021
 - 5.4 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.5 Adoption du règlement 428-2022 augmentant le fonds de roulement
 - 5.6 Adoption du règlement 427-2022 décrétant un emprunt de 666 310\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.
 - 5.7 Autorisation d'une convention d'aide financière avec le ministre des Transports du Québec
 - 5.8 Entérinement des mouvements de personnel pour les mois



N° de résolution
ou annotation

de avril et mai 2022

- 5.9 Autorisation de présenter une demande de subvention dans le programme d'Aide et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
- 6 Urbanisme et environnement
 - 6.1 Adoption du règlement 430-2022 modifiant le plan d'urbanisme 329-2022
 - 6.2 Adoption du règlement 431-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 330-2018 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 310 de la MRC de Beauharnois-Salaberry
- 7 Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.1 Octroi d'un contrat pour l'achat et l'entretien des fleurs annuelles
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun
- 9 Sécurité publique
 - 9.1 Modification de la résolution 2021-09-426 concernant une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 10 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.

CO2022-05-10-0095

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 6.1 et du point 6.2

3. Période de questions du public

Il est prévu une période de questions du public.

CO2022-05-10-0096

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022

5. Finances et administration

CO2022-05-10-0097

5.1 Autorisation de procéder à un appel d'offre en assurance collective



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite continuer à participer à un régime d'assurances collectives pour ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de retourner en appel d'offre à chaque cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en assurances collectives prend fin au 1 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'autoriser Les Assurances Joanne Brisson Dumouchel inc. à procéder au nom de la municipalité à l'appel de proposition sur le marché pour les besoins en assurances collectives.

CO2022-05-10-0098

5.2 Dépôt des certifications des élus ayant participé à la formation en éthique et en déontologie conformément à la Loi

Il est procédé au dépôt des certifications des élus ayant participé à la formation en éthique et en déontologie conformément à la Loi.

CO2022-05-10-0099

5.3 Dépôt des états financiers pour l'année 2021

Il est procédé au dépôt des états financiers pour l'année 2021.

CO2022-05-10-0100

5.4 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est unanimement résolu que les comptes à payer suivants, au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 138892 à 138954 au montant de 144 824.08 applicables à l'année financière 2022, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus, au montant de 44 976.78 pour les mois de avril 2022 est approuvé.

Je soussigné Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectués par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

CO2022-05-10-0101

5.5 Adoption du règlement 428-2022 augmentant le fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094 du Code Municipal du Québec, la Municipalité a le pouvoir de créer et d'opérer un fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds de roulement peut être constitué à même le surplus accumulé et non affecté au fonds général ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné, soit à la séance de ce Conseil tenue le 12 avril 2022;



N° de résolution
ou annotation

CO2022-05-10-0102

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mario Prévost et Il est unanimement résolu d'adopter le règlement 428-2022

5.6 Adoption du règlement 427-2022 décrétant un emprunt de 666 310\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 18 février 2022 afin de permettre la réfection d'une partie du Rang du cinq et une partie du Chemin de la Rivière;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 666 310\$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louise Théorêt et Il est unanimement résolu d'adopter le règlement 427-2022

CO2022-05-10-0103

5.7 Autorisation d'une convention d'aide financière avec le ministre des Transports du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signé et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Mailloux, appuyé par _____, Il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire et le directeur général sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

CO2022-05-10-0104

5.8 Entérinement des mouvements de personnel pour les mois de avril et mai 2022

CONSIDÉRANT QUE les mouvements de personnel doivent être



N° de résolution
ou annotation

entérinés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prends acte des mouvements de personnel suivant;

Date	Employé	Mouvement	Poste
27 avril 2022	22-0061	Embauche	Pompier
27 avril 2022	22-0048	Embauche	Pompier
27 avril 2022	22-0058	Embauche	Pompier
27 avril 2022	22-0060	Embauche	Pompier
27 avril 2022	22-0059	Embauche	Pompier
27 avril 2022	22-0027	Embauche	Pompier
12 avril 2022	22-0054	Démission	Pompier
13 avril 2022	22-0053	Démission	Pompier
15 avril 2022	22-0051	Démission	Pompier
04 mai 2022	22-0030	Promotion	Directeur du s incendies

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'entériner les mouvements de personnel pour les mois de avril et mai 2022.

CO2022-05-10-0105

5.9 Autorisation de présenter une demande de subvention dans le programme d'Aide et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une acceptation provisoire de la demande par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a remplacé le programme d'aide financière RECIM par le programme PRACIM;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande financière;

que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts



N° de résolution
ou annotation

d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non-admissibles au PRACIM associé à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

6. Urbanisme et environnement

7. Loisirs, culture et vie communautaire

CO2022-05-10-0106

7.1 Octroi d'un contrat pour l'achat et l'entretien des fleurs annuelles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer à l'embellissement du territoire par la plantation de fleurs dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite confier l'entretien et l'arrosage des fleurs à un entrepreneur à l'externe pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DOMAINE DU PAYSAN S.E.N.C. a déposé un offre de service en date du 9 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'octroyer le contrat pour l'achat et l'entretien des fleurs annuelles à Le domaine du paysan pour la somme de 22 045\$ plus les taxes applicables selon les conditions prévues à l'offre de service du 9 avril 2022 pour la saison estivale 2022.

8. Travaux publics

9. Sécurité publique

CO2022-05-10-0107

9.1 Modification de la résolution 2021-09-426 concernant une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté à sa séance extraordinaire du 30 septembre 2021 la résolution 2021-09-426;

CONSIDÉRANT QUE le service de la prévention des incendies a procédé à l'embauche de nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en formation sont différents pour l'année 2022;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service de désincarcération lors des accidents de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la formation de 8 pompiers 1, 11 pompiers pour les véhicules électriques, 3 opérateurs autopompes, et 4 pompiers pour la désincarcération;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'autoriser la modification de la résolution 2021-09-426 en y incluant les nouveaux besoins en formation.

10. Fermeture de la séance

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, Il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 20:09.

Jean-François
Gendron
Maire

Éric Beaulieu
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Jean-François Gendron
Maire